

**SÉNAT**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

14 AVRIL 1986



**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> SÉANCE**

**Séance du mercredi 9 avril 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 501).
2. **Déclaration du Gouvernement** (p. 501).  
M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.
3. **Dépôt du rapport de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse** (p. 509).
4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 509).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 509).
6. **Ordre du jour** (p. 509).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LECTURE D'UNE DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la lecture, dans les conditions définies à l'article 39, alinéas 1 et 2, du règlement du Sénat, d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me réjouis d'être parmi vous et je tiens à rendre hommage à vos travaux, dont je suis sûr que le Gouvernement tirera le plus grand profit et tiendra le plus grand compte.

Je vais maintenant vous donner lecture de la déclaration de politique générale du Premier ministre :

« La France vit, aujourd'hui, un moment d'espérance.

« Elle sort d'une campagne électorale longue et disputée, qui a donné lieu, comme il est normal et nécessaire en démocratie, à la confrontation des opinions et des projets.

« La France a choisi. Elle se tourne maintenant vers ceux qu'elle a chargés de conduire les affaires publiques. Elle attend d'eux qu'ils engagent sans tarder une vigoureuse action de renouveau, car elle se sent et se sait affaiblie. Nos concitoyens ont clairement conscience que, dans la course sans repos où le progrès entraîne les grandes nations, notre pays a cédé du terrain.

« Ses forces économiques, en premier lieu, ont décliné.

« Certes, l'inflation, chez nous comme partout, a reculé sous les effets du "contre-choc" pétrolier et monétaire et d'une politique de désindexation des salaires qui constitue à coup sûr un acquis positif.

« Pourtant, notre économie n'a pas réussi le rétablissement qu'ont déjà opéré plusieurs de nos concurrents. Les comptes provisoires de l'année 1985 sont particulièrement décevants : l'an dernier, la croissance de notre production s'est ralentie par rapport à 1984 et n'a atteint que 1,3 p. 100 ; notre commerce extérieur est resté déficitaire de 24 milliards de francs, malgré la réduction de la facture énergétique ; le taux d'épargne national a connu une nouvelle baisse en tombant de 13,4 à 12 p. 100.

« Au fil des ans, notre industrie ne s'est pas réellement modernisée, faute d'investissements. Des pans entiers, tels la sidérurgie, les charbonnages ou la construction navale, sont sinistrés. Notre agriculture traverse une grave crise, qui se manifeste en particulier par la baisse du revenu de nos paysans. La contrainte extérieure qui nous prend en tenaille n'a pas été vraiment desserrée, si bien que nous devons nous garder de toute relance intempestive de la consommation qui provoquerait une augmentation excessive de nos importations.

« La conséquence la plus préoccupante de cette évolution, c'est, hélas ! le chômage. Je n'entrerai pas ici dans une polémique stérile sur les chiffres. Ce qui est sûr, c'est que l'économie française perd massivement des emplois : 170 000 en 1984, près de 100 000 en 1985. En outre, le chômage présente en France des caractéristiques particulièrement inquiétantes : il est, d'abord, en moyenne, plus long qu'ailleurs ; il frappe surtout plus d'un jeune Français sur quatre, ce qui est un triste record européen. L'impossibilité de trouver du travail est, à tout âge, un drame personnel et familial. Mais, lorsqu'une société aussi développée que la nôtre n'est plus capable d'assurer à tant de jeunes un véritable statut d'adulte, alors le risque est grand de voir ébranler les bases mêmes de la cohésion nationale.

« Je ne peux achever ce rapide tour d'horizon de la situation économique sans évoquer la détérioration des finances publiques. Afin d'y voir clair en ce domaine et conformément à ce que nous avions annoncé, une personnalité indépendante et incontestée a été chargée de dresser un bilan précis des comptes publics. M. Renaud de La Genière, ancien gouverneur de la Banque de France, à qui le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a confié cette mission, doit nous remettre son rapport dans les prochains jours. Nous pourrions ainsi donner au Parlement et à l'opinion publique les chiffres exacts de la dette interne et externe de la France, du déficit budgétaire et des comptes de la sécurité sociale.

« Les forces matérielles de la France ne sont pas les seules atteintes. Ses forces morales le sont également.

« La montée de la délinquance et de l'insécurité est en train de dégrader cette qualité de la vie que tant d'étrangers enviaient à notre pays et de créer une véritable angoisse dans le cœur d'un nombre croissant de nos concitoyens. Quant au terrorisme, ses plus récentes manifestations jettent un trouble de nature quasiment existentielle dans toutes les démocraties occidentales ; la nôtre n'est, hélas ! pas épargnée.

« Plus profondément encore, la France s'interroge sur son avenir en tant que nation, unie dans l'amour de la même culture et dans la volonté de vivre ensemble. D'un côté, l'accroissement ininterrompu de la population étrangère sur son sol, malgré l'arrêt officiel, mais non contrôlé, de l'immigration ; de l'autre côté, l'hiver démographique qui engourdit notre dynamisme et ne nous permet même plus de renouveler nos générations. Tous ces phénomènes qui touchent à l'âme collective d'un peuple contribuent à créer un climat complexe où se mêlent à la fois l'incertitude, mais aussi l'attente et l'espérance.

« Car les Français ne se résignent pas. Beaumarchais a bien exprimé cette faculté de nos compatriotes à se ressaisir devant l'obstacle, faculté qui fait sans doute le trait le plus attachant du génie français : "La difficulté de réussir, dit-il, ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre".

« Oui, malgré ces épreuves, la France vit aujourd'hui un grand moment d'espérance.

« Les Français attendent, ils espèrent un changement. Notre devoir est de répondre à cet espoir.

« Il faut y répondre en excluant tout esprit de revanche.

« Nous exigerons, certes, la loyauté vis-à-vis des décisions prises par le gouvernement dont le peuple a voulu se doter. Mais nous jugerons chaque responsable à l'aune de sa compétence et de ses qualités professionnelles. Rien ne nous fera dévier de cette ligne, qui n'exclut naturellement ni l'autorité, ni la fermeté des ministres démocratiquement investis du pouvoir de commander l'administration.

« Nous répondrons aussi à l'espérance des Français en recherchant de toutes nos forces l'union nationale, seul ferment efficace de renouveau.

« La tâche qui est devant nous est immense ; la division entre Français serait un handicap insurmontable.

« Notre état d'esprit ne doit être ignoré de personne : nous ne sommes ni les représentants ni les défenseurs de telle ou telle classe, groupe ou corporation. (*Mais si ! sur les traversées socialistes.*) La politique que nous entendons mener n'exprime pas tel ou tel intérêt particulier, mais vise l'intérêt général. (*Applaudissements sur les traversées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines traversées de la gauche démocratique.*) Nous ne parlons pas à telle ou telle fraction du peuple mais au peuple de France tout entier. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes traversées.*)

« Chacun a manifestement intérêt à ce que la machine économique redémarre, à ce que nos entreprises redeviennent créatrices d'emplois, à ce que l'insécurité recule, à ce que la démographie se redresse. Sur ces objectifs et, j'en suis persuadé, sur les moyens de les atteindre, il existe aujourd'hui une possibilité d'accord national, de mobilisation des énergies, de rassemblement des volontés. De grâce, faisons taire les querelles ! Donnons l'exemple d'un peuple qui se ressaisit et resserre les liens millénaires qui l'unissent !

« Nous répondrons enfin à l'espérance des Français en leur assignant un but qui les conduise à se dépasser, en donnant un sens au combat que nous leur proposons de mener.

« La politique nouvelle ne saurait être le simple énoncé de mesures techniques à inscrire dans des textes législatifs ou réglementaires. L'attente du renouveau va bien au-delà. Comme l'a écrit Albert Camus, "l'homme est un animal qui veut du sens". Notre tâche aujourd'hui, ce n'est rien moins que de donner un sens au renouveau. Notre ambition, c'est de trouver ce sens dans une véritable renaissance de l'humanisme.

« Depuis des décennies - certains diront même des siècles - la tentation française par excellence a été celle du dirigisme d'Etat. Qu'il s'agisse de l'économie ou de l'éducation, de la culture ou de la recherche, des technologies nouvelles ou de la défense de l'environnement, c'est toujours vers l'Etat que s'est tourné le citoyen pour demander idées et subsides. Peu à peu s'est ainsi construite une société administrée, et même collectivisée, où le pouvoir s'est concentré dans les mains d'experts formés à la gestion des grandes organisations. Ce système de gouvernement, qui est, en même temps, un modèle social, n'est pas dénué de qualités : il flatte notre goût national pour l'égalité ; il assure pérennité et stabilité du corps social ; il se concilie parfaitement avec le besoin de sécurité qui s'incarne dans l'Etat-providence.

« Mais il présente deux défauts rédhibitoires : il se détruit lui-même par obésité ; et surtout il menace d'amoindrir les libertés individuelles.

« Les Français ont compris les dangers du dirigisme étatique et ils n'en veulent plus. Par un de ces paradoxes dont l'Histoire a le secret, c'est précisément au moment où la socialisation semblait triompher que le besoin d'autonomie personnelle, nourri par l'élévation du niveau de culture et d'éducation, s'exprime avec le plus de force. Voilà d'où naissent, sans aucun doute, les tensions qui travaillent notre société depuis des années : collectivisation accrue de la vie quotidienne mais, inversement, recherche d'un nouvel équilibre entre les exigences de la justice pour tous et l'aspiration à plus de liberté pour chacun.

« Nous vivons une de ces époques privilégiées où le système de valeurs reverdit en plongeant ses racines dans la tradition culturelle de la nation. Ainsi commencent toujours les renaissances.

« Il est grand temps de tourner le dos aux idéologies fermées, aux systèmes construits pour substituer à l'autonomie défaillante de l'individu tel ou tel mode de prise en charge par la collectivité.

« Il faut aller vers des valeurs qui nous ouvrent l'avenir, tout en nous rattachant à la longue lignée de l'humanisme occidental. Ces valeurs s'appellent : liberté, création, responsabilité, dignité de la personne humaine ».

**M. Gérard Delfau.** Egalité !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« Et qu'on ne vienne pas affirmer que, sur ces bases, s'édifierait un monde plus dur ou plus inégal !

« Nous avons une vision résolument optimiste de l'homme.

« Nous pensons que la collectivisation amoindrit l'esprit de solidarité parce qu'elle exacerbe les réactions et les égoïsmes individuels contre les machines et les organisations qui broient la personne.

« Nous pensons au contraire que la liberté développe l'inclination naturelle de chacun d'entre nous à l'altruisme, à la générosité, à la fraternité.

« C'est dans une société créatrice d'emplois que la dignité individuelle sera le mieux assurée.

« C'est dans une société où chacun pourra être davantage lui-même que la justice entre tous pourra le mieux progresser.

« C'est dans une société respectueuse des valeurs et du sens que chacun veut à sa vie que l'œuvre commune pourra le mieux s'épanouir.

« Voilà, mesdames et messieurs les députés, l'idée qui donne cohérence et vigueur à nos différentes initiatives, l'ambition qui anime notre combat, la signification que nous voulons donner au renouveau.

« Fort de la légitimité que lui a conférée le suffrage universel, le Gouvernement s'est immédiatement, et dans cet esprit, mis au travail.

« Un mot d'abord sur la méthode : j'ai toujours été personnellement - et mon Gouvernement est tout entier - attaché à la concertation avec les corps intermédiaires qui représentent les activités économiques, sociales, intellectuelles et culturelles du pays. Vous l'avez d'ailleurs constaté : les ministres compétents ont déjà ouvert le dialogue avec les organisations syndicales et professionnelles ; ce dialogue sera maintenu à toutes les étapes de l'élaboration des décisions gouvernementales.

« Mais entendons-nous bien ! La concertation ne saurait être l'alibi de l'inaction ou du renoncement. Nous croyons profondément à la nécessité de certains changements dans la façon dont est gérée l'économie et organisée la société française. Nous l'avons dit et nous avons convaincu. Nous ne commettrons pas maintenant l'erreur qui consisterait à mettre en œuvre une politique différente de celle qui nous a valu la confiance populaire. (*Applaudissements sur les traversées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines traversées de la gauche démocratique.*) Nous sommes au contraire déterminés à traduire en actes, avec toute la prudence et tout le réalisme qu'exige la complexité des problèmes, mais sans faiblesse ni ambiguïté, la "plate-forme pour gouverner ensemble" qui doit rester le ciment de notre majorité. (*Applaudissements sur les mêmes traversées.*) Il fallait, avant toutes choses, apurer le passé et tirer les conséquences du retard que la France avait pris, depuis 1983, par rapport à certains de ses partenaires européens et principalement par rapport à l'Allemagne.

« Les produits français souffraient d'un retard de compétitivité qui pénalisait nos entreprises, tandis que les taux d'intérêt ne pouvaient baisser suffisamment. Tel est le sens du réajustement des parités qui a été décidé dimanche dernier dans le cadre du système monétaire européen. Il a eu pour objet de constater, une fois dissipées les apparences, la vraie valeur de notre monnaie.

« La situation étant ainsi assainie, nous pouvons maintenant assurer à l'économie française les bases d'un nouveau départ.

« Les orientations du redressement sont claires : d'une part, les grands équilibres doivent être rétablis de manière à conforter les résultats obtenus dans la lutte contre l'inflation ; à cette fin, la politique monétaire fera preuve de rigueur, les dépenses et déficits publics seront sévèrement comprimés, la politique de désindexation salariale sera poursuivie.

« D'autre part, l'économie française a besoin d'un supplément de liberté pour connaître un regain de dynamisme et créer à nouveau des emplois. Trois libertés fondamentales pour le bon fonctionnement des entreprises leur seront rapidement garanties : liberté de fixer les prix, liberté de commercer avec l'étranger sans contrôle des changes, plus grande liberté dans la gestion des effectifs en vue d'éliminer les entraves à l'emploi. Le renforcement de la compétitivité nationale suppose aussi un allègement des charges et des formalités de toutes sortes qui paralysent la production, ainsi que des mesures de confiance de nature à susciter l'initiative des entreprises et la motivation des salariés.

« Les principes étant ainsi posés, je voudrais maintenant indiquer à votre assemblée le calendrier de mise en œuvre de la politique gouvernementale.

« Dès les prochains jours, le Parlement sera saisi de plusieurs projets de loi qui engageront le renouveau.

« Le premier d'entre eux sera le projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances en vue de conduire le redressement économique et social. Trois séries de mesures y figureront. D'abord, celles qui permettront de libérer la marche de l'économie, tant au profit des entreprises qu'à celui des salariés. Si le Parlement y consent, le Gouvernement sera, pour ce faire, habilité à abroger les ordonnances de 1945 sur la police des prix, à assouplir les dispositions législatives qui régissent le contrat de travail à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel, à adopter les mesures propres à développer la participation des salariés.

« Le deuxième volet de la loi d'habilitation concernera l'emploi des jeunes. Pour débloquer une situation dont j'ai rappelé la gravité, des mesures ambitieuses s'imposent. Le plan que nous proposerons s'articulera autour de trois idées : présence effective des jeunes dans l'entreprise, ce qui est la condition d'une insertion durable dans le monde du travail ; poursuite de la formation et prise en compte, dans le calcul de la rémunération, du temps qui lui est consacré ; enfin, exonération d'une fraction significative des cotisations sociales dues par l'employeur.

« Le troisième volet de la loi d'habilitation traitera de la privatisation. La liste des entreprises qui pourront être dénationalisées dans les cinq prochaines années sera clairement indiquée.

« Le dispositif de redressement économique et social mis au point par le Gouvernement comportera ensuite le projet de loi de finances rectificative pour 1986. Ce texte permettra de compléter les dotations qui s'avèrent insuffisantes compte tenu de l'état des lieux auquel nous procédons. Il traduira, en termes budgétaires, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et prévoira notamment la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales dont seront exonérées les entreprises. Il dégagera un train d'économies de l'ordre de 10 milliards de francs qui exigera de la part des ministres une extrême vigilance. Il amorcera, enfin, la remise en ordre de notre fiscalité de l'épargne pour stimuler les investissements et définira les conditions d'une amnistie propre à rétablir la confiance et à favoriser le retour des capitaux dans notre pays. »  
(*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Rires ironiques sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Charles Lederman.** Voilà pour les fraudeurs !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« Les deux textes fondamentaux dont je viens de tracer les lignes générales seront suivis, dès la session de printemps, par plusieurs autres projets de loi. Je citerai

notamment les projets qui auront pour but de rendre aux entreprises une plus grande liberté de gestion de leurs effectifs en s'attaquant aux effets pervers de l'autorisation administrative de licenciement ou en atténuant ceux que produit le franchissement de certains seuils. Il s'agira là d'une première étape dans la nécessaire simplification du statut des petites et moyennes entreprises. Je pense également à la relance de la politique contractuelle et à la rénovation du dialogue social par une décentralisation plus poussée de la négociation collective.

« Le Gouvernement déposera aussi le projet de loi de programme sur le redressement économique et social des départements d'outre-mer ainsi que les dispositions législatives de même nature intéressant les territoires d'outre-mer, et notamment la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Cet effort de solidarité en faveur de la France d'outre-mer est non seulement justifié par la nécessité d'y relancer l'activité et d'y créer des emplois mais aussi en raison de la place éminente qui lui revient dans la République. Nous sommes en effet déterminés à assurer à nos concitoyens d'outre-mer, qui en ont fait le choix, leur avenir dans la France, une France qui, sans eux, ne serait pas ce qu'elle est. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

« Enfin, et pour ne retenir que l'essentiel, le Gouvernement proposera un projet de loi relatif au développement de l'investissement immobilier et de l'accession sociale à la propriété afin d'engager la relance indispensable du secteur sinistré du bâtiment et des travaux publics. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« Nous nous doterons, ainsi, avant l'été, des moyens d'atteindre le double objectif de la politique économique et sociale du Gouvernement : assainissement financier et libéralisation de l'économie.

« Mais ne perdons pas de vue l'essentiel, c'est-à-dire les hommes.

« La politique économique, dans la situation où nous nous trouvons, ne peut avoir d'autre finalité que le plein emploi des hommes et des femmes.

« Toutes nos énergies - celles de l'Etat, mais aussi celles des collectivités locales, des entreprises, des syndicats, de chaque citoyen - doivent tendre vers ce but. Il n'y a pas d'inégalité plus insupportable que l'inégalité devant le travail.

« Pour relever un tel défi, il faut d'abord faire preuve d'un authentique esprit de solidarité. Lorsque plus d'un Français actif sur dix et plus d'un jeune sur quatre sont au chômage, les revendications catégorielles passent au second rang. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*) J'ai confiance dans l'intelligence et les qualités de cœur des Français ; ils voient bien aujourd'hui que l'effort de solidarité des uns peut contribuer à créer les emplois des autres ; ils sont prêts à consentir cet effort.

« Il nous faut aussi manifester un esprit de combativité et de compétitivité. L'expérience nous a montré que la reconquête du plein emploi ne peut résulter d'une simple redistribution des heures de travail existantes. La pénurie s'entretient elle-même. Il est impératif d'accroître la quantité de travail disponible. Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre voie que celle de la compétitivité, qui permet de marquer des points dans la bataille nationale et internationale. J'utilise à dessein le mot "bataille" : vaincre le chômage, c'est retrouver l'esprit de pionnier, c'est conquérir des positions nouvelles, c'est déplacer des frontières. Oui, notre nouvelle frontière, ce doit être l'emploi.

« Les Français, au contact des réalités quotidiennes de l'entreprise, le savent bien, et tout particulièrement les cadres et le personnel d'encadrement : rien n'est jamais donné une fois pour toutes. Seules la recherche permanente de l'excellence, une mentalité perpétuellement offensive, la volonté toujours en éveil d'innovation et de création, l'attention portée à chaque détail pour qu'en fin de compte le prix et la qualité des produits fabriqués soient à la hauteur de la concurrence, bref, l'amour du travail bien fait, vertu si profondément française, seule

cette attention de tous les instants assure la prospérité de l'entreprise. Et seules les entreprises prospères créent des emplois !

« Voilà ce qu'implique de la part de la nation toute entière la lutte pour l'emploi.

« Toutes nos décisions seront dictées par le souci exclusif d'encourager, je dirai mieux : de porter cet élan de mobilisation et cette obsession de la compétitivité.

« L'urgence et les difficultés de ces questions ne doivent pas occulter d'autres problèmes qui, à juste titre, préoccupent les Français.

« Il s'agit d'abord du bon fonctionnement de nos institutions. Nous avons pris devant le pays l'engagement solennel de rétablir sans délai le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Nos concitoyens ont bien compris que ce mode de scrutin était le seul véritablement conforme à l'esprit de nos institutions, parce qu'il est le plus apte à dégager des majorités solides et parce qu'il crée entre l'électeur et l'élu un lien plus direct et donc plus démocratique.

« Le deuxième projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances qui vous sera soumis prochainement portera donc sur le rétablissement du scrutin majoritaire ; il instituera des garanties de procédure pour que nul ne puisse contester de bonne foi le sérieux et l'équité de la délimitation des circonscriptions électorales.

« Le Gouvernement veut enfin promouvoir, dans la sécurité, une société de liberté.

« Nous ferons voter d'ici à l'été la loi sur la communication, dont la double ambition est de désengager l'Etat d'un secteur où il pèse trop lourd et de donner à notre industrie des réseaux et des images le dynamisme nécessaire pour porter haut et loin le talent de nos créateurs.

« Ce texte mettra en place une commission nationale de la communication et des libertés, qui assurera la régulation globale de la communication, notamment en attribuant des licences aux opérateurs, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi sera prolongé et amplifié le rôle qu'a joué la Haute Autorité et qui, à bien des égards, doit être reconnu.

« La loi devra aussi prévoir une clarification des financements de l'audiovisuel, afin que les ressources publicitaires soient exclusivement réservées aux entreprises du secteur concurrentiel. La privatisation d'une partie de l'actuel service public de l'audiovisuel découlera de cette clarification, qui devra permettre à notre télévision de mieux se développer, en laissant place à un secteur public fort et de qualité, mais également aux entreprises privées, qui pourront ainsi devenir des groupes multimédias. Il sera procédé avec les représentants de la presse écrite et avec les autres intéressés à une concertation qui devra permettre d'éviter tout risque de déstabilisation de ces professions.

« Enfin, s'agissant de la liberté de la presse, la loi du 23 octobre 1984 sera abrogée et remplacée par des dispositions qui garantissent véritablement la transparence et le pluralisme. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

« Mais il ne saurait y avoir de société de liberté sans sécurité.

« Le Gouvernement est déterminé à prendre des mesures d'une grande fermeté pour renforcer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le terrorisme et préserver l'identité de notre communauté nationale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Le Parlement sera invité à examiner des projets de loi instituant une peine incompressible de trente ans en substitution de la peine de mort, renforçant la répression d'association de malfaiteurs afin de permettre à la police d'intervenir davantage avant la constatation du crime, modifiant les conditions d'octroi de sursis et rendant plus rigoureux le régime de la récidive, étendant enfin les contrôles d'identité, extension indispensable pour prévenir la délinquance. (*Très bien ! Applaudissements sur les mêmes travées.*)

« Dans le même temps, le Gouvernement mettra en place des documents d'identité infalsifiables. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

« La modification des lois pénales que nous soumettrons au Parlement s'accompagnera d'un aménagement de l'organisation et des missions de la police nationale. Le Gouvernement a décidé de créer un échelon de commandement régional de la police, de rétablir des unités spécialisées et de limiter les écoutes téléphoniques à celles qui sont décidées par l'autorité judiciaire ou exigées par la sécurité de l'Etat.

« En outre, les corps de policiers doivent être gérés en vue d'assurer la promotion des meilleurs ; pour ce faire, l'avancement au choix sera réhabilité et des passerelles seront instituées entre tous les corps de police.

« Le Gouvernement relèvera le défi du terrorisme. Il vous proposera de renforcer la législation par la création dans le code pénal d'un crime de terrorisme, par l'allongement de la garde à vue à quatre jours, par la possibilité d'accorder des remises de peines aux personnes convaincues d'avoir commis des actes de terrorisme ou aidé les terroristes et qui acceptent de collaborer avec la justice, et, enfin, par la création à la cour d'appel de Paris d'une chambre spécialisée qui centralisera les poursuites, l'information et le jugement des actes terroristes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« J'installerai auprès de moi un conseil de sécurité intérieure réunissant les ministres compétents, qui aura la responsabilité de concevoir et de coordonner la lutte contre le terrorisme. Les services de police seront regroupés pour une plus grande efficacité.

« Le Parlement aura à débattre d'un projet instituant une procédure administrative pour reconduire à la frontière les étrangers en situation irrégulière et d'une modification du code de la nationalité tendant à soumettre l'acquisition de la nationalité française à un acte de volonté préalable. » (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Jacques Eberhard.** Et Duvalier !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« Dans le domaine réglementaire, le Gouvernement établira les visas pour l'entrée et le séjour des étrangers non originaires de la Communauté économique européenne, dans le cadre des négociations qui seront engagées avec les pays étrangers. »

**Un sénateur de l'U.R.E.I.** Très bien !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« De même nous engagerons des conversations avec les gouvernements concernés pour conclure des conventions aux termes desquelles tout étranger condamné de droit commun pourra être expulsé vers son pays d'origine afin d'y purger sa peine. »

**M. Jacques Eberhard.** Duvalier !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« Ainsi la France résoudra-t-elle dans la dignité tous les difficiles problèmes que l'immigration pose à nos sociétés industrialisées.

« Voilà, mesdames et messieurs, le programme de travail que je vous soumets pour les prochains mois.

« L'horizon de l'action gouvernementale ne se borne naturellement pas à la mi-86. D'ores et déjà, nous avons entrepris la préparation d'un second train de projets qui pourraient venir devant vous à l'automne. Compte tenu de la difficulté des sujets traités, il importait que les travaux préalables soient lancés sans tarder.

« Dans cet esprit, j'ai donné cinq directives principales.

« D'abord, l'amélioration des rapports entre les citoyens et l'administration, notamment en matière fiscale et douanière. La semaine dernière, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a fait adopter la création d'une commission chargée d'étudier toutes les mesures qui pourraient simplifier la vie quotidienne des citoyens et assurer un plus grand respect de leurs libertés fondamentales, par exemple en renversant la charge de la preuve en matière fiscale et douanière, sans pour autant, cela va de soi, remettre en cause

les efforts déployés pour lutter contre la fraude. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Sur la base des conclusions de cette commission, je vous proposerai une réforme des procédures fiscales et douanières, qui constituera une authentique charte du contribuable.

« En deuxième lieu, la refonte du droit de la concurrence. Les dispositions en vigueur dans ce domaine sont anciennes et hétérogènes. L'abrogation des ordonnances de 1945 rend nécessaire l'élaboration d'un droit nouveau, même si, pendant quelques mois et à titre transitoire, l'appareil législatif et réglementaire actuel doit être maintenu. Ici encore, un groupe d'experts sera nommé prochainement avec la mission d'élaborer une législation moderne, sanctionnant tous les abus et pratiques discriminatoires, sous le contrôle d'une commission de la concurrence renouvelée.

« En troisième lieu, la mise en œuvre, dans le projet de loi de finances initial pour 1987, de notre plan d'allègement des impôts, de diminution des dépenses publiques et de réduction du déficit budgétaire. Ce texte sera l'un des éléments essentiels de la stratégie économique du Gouvernement pour remettre l'économie française en situation de créer des emplois et de se battre à armes égales avec ses principaux partenaires. Nous aurons, bien sûr, l'occasion d'en débattre longuement.

« Notre objectif prioritaire sera, je le confirme, l'abaissement des prélèvements obligatoires, seul moyen de desserrer les contraintes paralysantes et de retrouver le dynamisme propre à améliorer l'emploi.

« Enfin, le dépôt d'une nouvelle loi de programmation sur l'équipement militaire. Nous savons que l'exécution de la loi de programmation déjà votée par le Parlement a pris du retard. Personne n'ignore que cette loi elle-même laissait non résolus des problèmes essentiels pour nos armées.

« Et c'est pour moi l'occasion de rappeler que la défense d'un grand pays, c'est d'abord l'esprit de défense, celui qui habite les hommes qui en sont chargés et les citoyens qui les entourent. Il importe qu'à tous les niveaux des hommes compétents, disponibles et dynamiques se consacrent à la défense du pays. Une armée fière de ses traditions de valeur militaire, traditions illustrées hier encore au Levant et en Afrique, une armée moderne dans ses entreprises, doit disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses responsabilités afin d'être l'instrument sûr et indiscuté de la volonté de paix et d'indépendance de notre pays. Prenant en charge notre jeunesse à un moment important de sa vie, elle doit être l'armée de la nation qui lui accorde sa confiance et se reconnaît en elle.

« Garantir la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre système de sécurité, est la première mission de notre défense.

« Le souci du Gouvernement est de s'assurer qu'elle demeure crédible, ce qui suppose que nous nous tenions prêts à développer, outre les sous-marins nucléaires, une nouvelle composante terrestre. Par ailleurs, face au renforcement de la défense terminale, il faudra augmenter sans délai les capacités de pénétration et de destruction de nos missiles stratégiques, ce qui exige la poursuite de nos expérimentations nucléaires.

« Mais la dissuasion nucléaire n'est pas tout. A maintes reprises, la France a dû agir avec des unités conventionnelles là où se développaient des tensions, voire des conflits, menaçant ses intérêts ou ceux de ses amis. Il importe que cette action, lorsqu'elle est jugée nécessaire, soit efficace et respecte l'honneur de nos armées.

« Enfin, nous n'oublions pas que nous faisons partie de l'Europe, géographiquement, culturellement, économiquement et, dans la limite des traités que nous avons conclus, politiquement. La défense de l'Europe est assurée dans le cadre de l'Alliance atlantique à laquelle nous appartenons. La position d'indépendance qui est la nôtre ne nous permet pas d'intégrer à l'avance nos moyens dans un dispositif sur lequel nous ne pourrions exercer, le moment venu, notre décision souveraine. »

**M. Christian Poncelet.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« Mais ce qui se passe au-delà de nos frontières concerne non seulement nos alliés et ce que nous avons en commun avec eux, mais aussi notre propre sécurité. Nos forces armées doivent disposer de moyens suffisants, dotés d'un armement puissant, fournissant au Gouvernement, sur le théâtre Centre-Europe, en cas de tension ou d'affaiblissement, un instrument disponible pour assurer la présence de la France et la défense de ses intérêts essentiels. Il n'y a pas de sécurité pour notre pays sans sécurité pour ses voisins. C'est pourquoi nous souhaitons voir se développer aussi dans ce domaine la concertation et la coopération entre les pays européens. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Enfin, le progrès technologique fait apparaître aujourd'hui des moyens de défense utilisant l'espace. Leur naissance ne bouleversera pas, pour de longues années encore, et ne bouleversera peut-être jamais, les données fondamentales de la dissuasion nucléaire. Mais nos alliés américains travaillent activement à ce projet et des changements importants peuvent ainsi apparaître dans l'équilibre mondial, dans le dialogue entre les deux grandes puissances comme dans la défense de l'Europe. Notre devoir est de rester attentif à cette évolution, aux décalages technologiques qui pourraient en résulter, de veiller aux adaptations nécessaires et de ne pas laisser échapper les occasions de resserrer la solidarité européenne.

« Ma cinquième directive concerne les problèmes de nos compatriotes rapatriés d'outre-mer, notamment ceux d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

« Plus que d'autres, ils ont eu à souffrir des cruautés de l'Histoire. Chrétiens, israélites, musulmans, ils ont été atteints dans leurs corps, ils ont perdu tout ou partie de leurs biens, ils ont quitté des terres qu'ils aimaient et qu'ils avaient fécondées. Justice doit leur être rendue. C'est le devoir d'un grand pays comme la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« C'est pourquoi j'ai donné des instructions pour qu'en étroite concertation avec leurs différentes associations soient améliorés ou complétés les textes ou procédures concernant l'amnistie, l'aménagement des dettes, les retraites et l'indemnisation.

« Nous devons également penser à tous ces Français d'Afrique du Nord tombés au champ d'honneur. Leur souvenir ne doit pas s'éteindre, leurs noms ne doivent pas disparaître. Un mémorial exceptionnel leur sera consacré. Il symbolisera le fervent hommage de la nation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Programme de travail du printemps, programme de l'automne, le cap est nettement tracé.

« Mais je voudrais aussi évoquer devant vous quelques problèmes de fond qui conditionnent l'avenir de notre pays. Ils exigent que soit engagée sans tarder une action de longue haleine qui ne revêt pas toujours la forme de projets ou de propositions de loi.

« Nous devons d'abord nous interroger tous ensemble sur l'avenir de notre système de protection sociale.

« Depuis 1945, nous avons accompli une œuvre exceptionnelle. Nous avons su concilier le respect des libertés individuelles - notamment l'exercice libéral de la médecine - et un très haut niveau de solidarité à la fois entre les milieux sociaux et les classes d'âge. Les Français tiennent à ce qui a été construit par le fruit de leur effort. Nous avons, quant à nous, la volonté farouche de sauvegarder la sécurité sociale. Mais nous ne devons pas nous voiler collectivement la face : le système est aujourd'hui menacé, et les déséquilibres financiers ne font que traduire de très inquiétantes évolutions de fond.

« D'un côté, les dépenses continuent de s'accroître à un rythme soutenu, qu'il s'agisse des pensions de retraite, de l'indemnisation du chômage ou des frais médicaux. De l'autre, les recettes décrochent, à cause tant des difficultés conjoncturelles de l'économie française que de l'af-

faiblissement démographique de la nation. Le risque de paupérisation des professions de santé est inacceptable. Par ailleurs, les nécessités du redressement économique nous interdisent une augmentation des prélèvements obligatoires qui pèsent sur la production. Certains efforts supplémentaires sont en outre indispensables :

« Il nous faut au premier chef promouvoir une politique familiale hardie, parce que la famille est la meilleure chance de la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« De la vigueur de l'institution familiale dépend, bien sûr, le redressement démographique de notre pays. Personne ne peut contester que plus la famille est solide, mieux est accueilli l'enfant.

« Mais la famille apporte encore plus à la nation. C'est elle qui transmet les traditions et les valeurs qui tissent entre nous les liens d'appartenance à une même culture. C'est elle qui permet à chaque individu de trouver à la fois la sécurité et la stabilité dont il a besoin et de faire en même temps l'apprentissage de sa liberté.

« Une civilisation millénaire comme la nôtre se construit pierre à pierre. Les familles sont les pierres de l'édifice.

« Voilà pourquoi, s'il est un effort de solidarité et de sécurité sociale supplémentaire à consentir prochainement, c'est bien celui de la politique familiale : dès que l'assainissement de la situation financière le permettra, nous instituerons une allocation parentale d'éducation au profit des familles de trois enfants et plus. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« L'équilibre financier nous pose un problème d'une extrême gravité qui exige une large concertation de toutes les parties intéressées. Il n'est pas douteux qu'une meilleure gestion du système peut induire des économies de fonctionnement substantielles. Il est certain que le recul du chômage apportera la contribution la plus décisive au rééquilibrage de l'ensemble du dispositif de protection sociale. Mais nous ne pouvons néanmoins retarder l'ouverture d'une large discussion, risque par risque et régime par régime, dont l'objectif devrait être de réintroduire, dans une organisation devenue de plus en plus bureaucratique, contrairement aux intentions de ses fondateurs, un supplément de liberté et de responsabilité. Le Gouvernement souhaite rencontrer sans tarder les partenaires sociaux pour examiner, avec eux, les mesures qui permettront de sauvegarder la protection sociale et de parvenir à un équilibre des comptes en 1987.

« La politique d'éducation est le deuxième grand débat de société qui détermine l'avenir de notre pays. Il s'agit ici de gagner une nouvelle bataille : celle de la liberté et celle de la qualité.

« Les initiatives nécessaires seront prises pour garantir à chaque famille le libre choix de l'école de ses enfants, aussi bien entre secteur public et secteur privé qu'au sein même du secteur public grâce à la suppression progressive de la carte scolaire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Quant à la bataille de la qualité, elle n'exige pas de nouvelle réforme d'ensemble qui traumatiserait à nouveau notre système éducatif. Qui dit qualité dit motivation des maîtres. Tout sera donc mis en œuvre pour donner - ou redonner - à l'immense majorité des enseignants qu'anime l'amour de leur métier des raisons de s'y dévouer comme ils le souhaitent ; pour cela, leur formation doit être profondément revue et modernisée ; des dispositions de caractère incitatif doivent permettre de mieux tenir compte du mérite individuel. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« Dans l'enseignement supérieur, le principe d'autonomie doit être définitivement concrétisé tant à l'entrée - au moment de la sélection des étudiants - qu'à la sortie - au moment de la délivrance des diplômes.

« L'autonomie doit aller de pair avec un allègement des structures universitaires, un décloisonnement du travail d'enseignement et de recherche, une mobilité accrue des

hommes, un essor nouveau donné à l'innovation qui doit s'ouvrir sur le monde extérieur, sur l'industrie, bien évidemment, mais aussi sur la coopération scientifique internationale.

« Cette rénovation de l'Université suppose l'engagement sans réticences de tous les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur ; elle passe par une abrogation rapide de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984 quasi unanimement rejetée par les corps universitaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« A la jonction de la politique éducative et de la politique culturelle, il est un projet qui me tient particulièrement à cœur, c'est la promotion des enseignements artistiques ; il faut arrêter la dégradation continue de l'enseignement des disciplines artistiques à l'école. La responsabilité qui nous incombe aujourd'hui à ce titre est aussi exaltante que celle des fondateurs de notre système scolaire moderne : ce que Jules Ferry a fait, voilà un siècle, dans le domaine des disciplines de la connaissance, nous devons aujourd'hui le faire pour les disciplines de la sensibilité en généralisant l'initiation et la pratique artistiques. On nous parle souvent en termes théoriques de lutte contre les inégalités. Eh bien ! voilà un des domaines où nous pouvons concrétiser cette intention : l'acquisition des connaissances est aujourd'hui démocratisée ; il n'en est pas de même de l'éveil de la sensibilité. Ce doit être l'une des ambitions prioritaires d'une politique culturelle digne de ce nom.

« Education, culture, mais aussi sport. Je vous rappelle en effet les candidatures de Paris et de la Savoie aux jeux Olympiques de 1992, qui représentent pour la jeunesse française et le sport dans notre pays un défi enthousiasmant. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour présenter au Comité international olympique les dossiers les meilleurs possibles.

« Troisième grand défi pour la collectivité nationale : celui de la contrainte extérieure.

« Depuis qu'elle a ouvert son économie à la concurrence internationale, la France a fait un fantastique bond en avant. Aujourd'hui, toute politique de repli sur l'hexagone serait une politique de déclin et d'appauvrissement. Nous devons assumer toutes les disciplines de la liberté et de la compétition mondiale.

« Il nous faut donc développer nos capacités d'exportation, ce qui implique à la fois des progrès de productivité de la part de nos entreprises industrielles, un puissant effort de recherche qui renforce nos positions dans les technologies du futur et la promotion des secteurs plus traditionnels mais qui doivent contribuer fortement à l'équilibre de nos échanges.

« Je pense tout spécialement à l'agriculture.

« La France, première puissance agricole de la Communauté, deuxième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires, détient, grâce à son agriculture et à ses industries agricoles et alimentaires, un atout majeur que le Gouvernement entend jouer pleinement pour mener à bien la bataille du redressement économique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Pour conforter notre place en Europe et dans le monde, il nous faut tout à la fois assurer à nos agriculteurs les conditions d'un meilleur revenu et marquer sans ambiguïté notre volonté d'un renouveau de la politique agricole commune au sein des instances européennes.

« Au dernier conseil des ministres à Bruxelles, le ministre de l'agriculture a indiqué, avec toute la fermeté nécessaire, que la France entendait - dans cette perspective - que l'on revienne à une stricte application des principes de base de la politique agricole commune.

« Elargie à l'Espagne et au Portugal, confrontées à des problèmes budgétaires et à une difficile adéquation de l'offre et de la demande pour certains produits agricoles, engagée dans une vive compétition avec certains pays tiers, en particulier avec les Etats-Unis, la Communauté économique européenne ne doit pas perdre de vue son objectif premier : assurer aux agriculteurs européens un niveau de vie équitable.

« Il faut recentrer la politique agricole commune sur l'essentiel en vue d'assurer une plus grande fluidité des échanges sur le marché intérieur et la vocation exportatrice de l'Europe sur les marchés mondiaux.

« Il s'agit là d'un enjeu capital pour la France car nos exportations agro-alimentaires sont essentielles pour notre balance commerciale, pour l'équilibre de nos régions et pour l'emploi.

« Cette bataille ne peut être livrée si la nation ignore ses agriculteurs et laisse se dégrader leurs revenus.

« Le Gouvernement prendra en conséquence les mesures nécessaires. Dans cet esprit, il a d'ores et déjà demandé un démantèlement rapide des montants compensatoires négatifs résultant du récent ajustement monétaire. (M. Delfau rit).

« Mais il conviendra d'aller plus loin pour restaurer la confiance de nos paysans et de leurs partenaires industriels.

« Les réformes que nous soumettrons au Parlement en lui proposant une nouvelle loi d'orientation agricole que j'ai demandé au ministre de l'agriculture de préparer comporteront, entre autres dispositions, un volet social et un volet foncier qui renforceront la loi votée par le Parlement en juillet 1980 et faciliteront, en particulier, l'installation des jeunes agriculteurs.

« D'ici là, nous engagerons une réforme des instances d'orientation et de gestion des marchés agricoles en privilégiant les filières de caractère interprofessionnel et la nécessaire coordination des politiques sectorielles que les offices par produits ont remis en cause.

« Dans le secteur de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires qui doivent être fortifiées, le Gouvernement mettra l'accent, comme dans les autres secteurs de l'économie française, sur ces valeurs essentielles que sont l'initiative et la responsabilité des hommes, des entreprises et de leurs organisations.

« Le desserrement de la contrainte extérieure implique aussi une bonne maîtrise de nos importations. La conjoncture exceptionnellement favorable du marché pétrolier ne doit pas endormir notre vigilance. La politique de réduction de la dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'extérieur, qui a été la grande réussite des années passées, ne doit pas être abandonnée.

« Quant à la stimulation de l'activité intérieure, elle doit privilégier des secteurs qui, tout en étant créateurs potentiels d'emplois, ne sont pas fortement consommateurs de biens importés. Celui qui présente au plus haut point ces deux caractéristiques est, sans conteste, le secteur du bâtiment et des travaux publics. Pour faire face aux besoins considérables de la population française en logements et en équipements, le Gouvernement agira dans plusieurs directions : libéralisation de la gestion des entreprises qui, dans ce secteur, bénéficieront tout particulièrement des mesures de redressement que j'ai annoncées ; simplification et allègement des textes qui régissent la construction et l'urbanisme ; élimination des dispositions législatives et réglementaires qui ont stérilisé l'investissement immobilier, telle la loi de 1982 sur les rapports entre les locataires et les propriétaires, ou l'impôt sur les grandes fortunes (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissement sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) ; politique sociale d'accession à la propriété, y compris dans les H.L.M. ; réforme de la politique sociale du logement et de la gestion du parc social existant... »

**M. Gérard Delfau.** La solidarité !

**M. Edouard Balladur,** ministre d'Etat.

« ... enfin, assouplissement des modes de financement de certains équipements de travaux publics.

« La France a tous les atouts requis pour occuper, dans la compétition mondiale, l'une des premières places. C'est affaire de technique. C'est plus encore affaire de volonté et d'ambition.

« Cela m'amène tout naturellement à aborder le dernier grand débat que je tiens à ouvrir devant vous aujourd'hui, au moment où mon Gouvernement présente son programme : celui de la place de la France dans le monde.

« En matière de politique étrangère nos principes sont clairs. Il s'agit, d'abord et avant tout, d'affirmer notre indépendance au sein de nos alliances librement choisies et fidèlement maintenues. Cette politique repose sur la décision prise par le général de Gaulle, appliquée au prix d'un effort scientifique et industriel qui a mobilisé les énergies et les talents, de construire une force nucléaire moderne intégrant au fur et à mesure tous les progrès techniques nécessaires pour relever les défis des autres puissances et pour garantir notre propre sécurité ; nous veillerons, je l'ai dit, à la renforcer.

« Notre sécurité ainsi garantie, les grandes orientations de la politique extérieure française restent liées à notre histoire. La France a été présente dans le monde. Elle l'est toujours. Elle entend le demeurer.

« La pensée et la langue françaises jouissent d'une influence et d'un rayonnement beaucoup plus solides qu'on ne l'imagine, que ce soit en Amérique, comme en témoignent nos liens avec le Québec, ou en Asie, mais aussi au Proche-Orient, et surtout sur le continent africain, principalement avec les Etats de l'Afrique francophone au sud du Sahara et les trois pays du Maghreb. Les liens de coopération politique, économique et culturelle avec ces Etats seront privilégiés et mon prochain déplacement chez le président Houphouët-Boigny sera la première manifestation de cette priorité.

« Au Moyen-Orient, nous sommes naturellement présents car nos affinités sont anciennes et profondes. Les mesures récentes que le réalisme imposait étant prises, nous sommes résolus à poursuivre notre politique d'amitié traditionnelle avec le Liban, déchiré depuis de trop nombreuses années et qui, nous l'espérons ardemment, retrouvera un jour les chemins de la conciliation, dans le cadre de sa diversité, de son unité et de son intégrité territoriale.

« Au Proche-Orient, la France appelle de ses vœux le retour de la paix, laquelle suppose que soient reconnus par toutes les parties le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien. Nous joindrons nos efforts à tous ceux qui œuvreront en faveur d'un règlement négocié du conflit entre l'Irak et l'Iran, si meurtrier pour ces Etats et si dangereux pour la stabilité régionale et l'avenir des pays amis de la péninsule arabique. Tout en maintenant les liens solides d'amitié et de coopération qui nous unissent à l'Irak, nous espérons rétablir le dialogue avec l'Iran, grand pays à l'égard duquel la France n'éprouve aucune hostilité.

« Dans le débat entre les deux grandes puissances, la France et ses partenaires européens doivent faire entendre leurs voix et faire prévaloir leurs intérêts essentiels. C'est ainsi que les Etats européens occidentaux doivent veiller à maintenir l'équilibre nucléaire en Europe et dans le monde. La Grande-Bretagne et la France, dotées de forces autonomes, exercent à cet égard une responsabilité particulière.

« C'est pourquoi nous participons activement aux travaux de la conférence sur le désarmement en Europe, à Stockholm, qui constitue l'un des compléments importants de cet équilibre européen. Compte tenu du dialogue soviéto-américain et de ses conséquences pour l'Europe, nous nous félicitons que la France ait, en juin 1984, renoué avec Moscou un dialogue indispensable. Que M. Gorbatchev, secrétaire général du comité central du parti communiste de l'Union soviétique, ait choisi notre pays pour son premier voyage à l'extérieur du monde socialiste atteste que, sans entraîner des concessions sur des questions de fond - comme, par exemple, l'Afghanistan ou le respect des droits de l'homme - la politique inaugurée en 1966 par le général de Gaulle demeure une contribution à une paix raisonnée en Europe et dans le monde. Cette politique tient compte aussi de nos affinités avec les pays de l'Europe de l'Est qui impliquent le maintien d'un dialogue tant au niveau de nos Etats qu'au niveau de nos peuples.

« Je voudrais, d'autre part, revivifier et donner plus de substance à nos relations avec les Etats de l'Amérique latine et de l'Asie. Dans certains pays qui nous sont très proches, comme le Cambodge, j'espère voir restaurer la liberté et l'indépendance auxquelles leurs peuples aspirent.

« La poursuite de la construction de l'Europe constitue l'un de nos objectifs majeurs. Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire. Nous ne devons pas nous dissimuler les difficultés qui peuvent résulter de l'élargissement de la Communauté, de l'adaptation de la politique agricole commune et des réactions d'un certain nombre de pays tiers.

« Mais l'édification européenne, facilitée par des rapports de plus en plus étroits entre la France et la République fédérale d'Allemagne, dans la droite ligne du traité de 1963, demeure une grande ambition pour laquelle, dans le respect de nos nations, nous saurons faire preuve de ténacité et de toute l'imagination nécessaire.

« Ma première pensée en arrivant au Gouvernement a été pour les Français détenus au Liban. Le ministre des affaires étrangères a reçu la mission de tout mettre en œuvre, dans la plus grande discrétion, pour essayer d'obtenir leur libération. Je ne puis faire aucun pronostic. Mais sachez que tous nos efforts et toute notre attention sont mobilisés vers cet objectif, comme d'ailleurs ce sera le cas chaque fois qu'il s'agira du sort de Français de l'étranger, dont le rôle pour notre influence dans le monde est considérable. » (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Charles de Cuttoli.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« Nos pensées vont aussi vers les deux officiers français détenus en Nouvelle-Zélande. Quelles qu'aient été les circonstances de leur arrestation et les motifs de leur condamnation, je ne veux pas imaginer qu'un règlement ne puisse intervenir avec ce pays qui a été notre frère d'armes durant les deux guerres mondiales. (*M. Jacques Genton applaudit.*)

« Pour conclure sur la politique étrangère, je dirai que c'est parce qu'elle sera forte, digne et généreuse que la France occupera sa place dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Voilà, mesdames et messieurs les députés, la politique que le Gouvernement a l'intention de conduire.

« Je ne sous-estime ni l'ampleur ni la difficulté de la tâche.

« Mais je suis convaincu que le redressement national est à notre portée et que nous allons le réussir. Résolution et courage ne nous manquent pas.

« Il importe donc que le bon fonctionnement des institutions soit assuré. Notre Constitution présente toutes les qualités de souplesse requises pour s'adapter, sans crise, aux changements politiques. Elle repose, en effet, pour ce qui concerne les fonctions exécutive et législative, sur l'équilibre de trois centres de pouvoirs : le Président de la République qui incarne l'unité de la nation et la continuité de l'Etat et dispose pour cela de pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution ; le Gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation et qui est responsable devant l'Assemblée nationale ; le Parlement qui légifère. Il est, bien entendu, exclu d'amoindrir de quelque manière que ce soit les prérogatives essentielles de la représentation nationale. (*Murmures sur les travées socialistes.*) La procédure des ordonnances, pour normale et usuelle qu'elle soit, est justifiée par les circonstances économiques difficiles que nous vivons et par l'urgence de certaines mesures de redressement. »

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Le mode de scrutin, par exemple !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« Mais le recours aux ordonnances doit être et sera limité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Pour l'essentiel, la loi doit se discuter et se décider ici. Le renouveau que nous appelons tous de nos vœux sera l'œuvre du Gouvernement et de sa majorité parlementaire étroitement solidaires, ou ne sera pas. »

**M. Jean-Pierre Masseret.** Ah !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« Si chacun joue son rôle, dans le strict respect de la lettre et de l'esprit de notre Constitution, il n'y aura ni contretemps ni blocage.

« L'opinion publique y sera vigilante et sanctionnerait quiconque prétendrait transgresser cette règle du jeu démocratique. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« La mission qui nous incombe, mesdames et messieurs les députés, et que nous devons réussir ensemble, requiert un climat de confiance.

« C'est pourquoi, en application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon Gouvernement sur la présente déclaration de politique générale et je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver cette déclaration.

« Mais, au-delà même du Parlement, représentant éminent de la nation, c'est de la confiance de chacun des Français et des Françaises que tout dépend.

« Nous savons tous que la confiance ne se décrète pas ; elle se mérite parce qu'elle est un échange, un lien de réciprocité.

« Pour accorder leur confiance, les Français doivent se sentir eux-mêmes en confiance, c'est-à-dire considérés comme des citoyens vraiment responsables.

« Mieux assurés de leur responsabilité individuelle, les Français feront à leur tour confiance et - ce qui est l'essentiel - ils prendront confiance en eux-mêmes.

« Il est à coup sûr nécessaire de parler le langage de la vérité et de tracer un tableau sans complaisance des forces et des faiblesses de notre pays. Mais la lucidité ne doit pas tourner au pessimisme qui démotive et décourage.

« Quelle que soit la difficulté des temps, nous devons avoir confiance en la France parce que la France a toutes les chances.

« La France est riche : riche des efforts accumulés de ses ouvriers et de ses paysans, de tous ses travailleurs salariés et indépendants.

« La France a son propre génie : ses écoles, ses collèges, ses lycées, ses universités, malgré leurs imperfections, comptent parmi les meilleurs du monde et attirent les candidats venus de tous les horizons de la planète. »

**Mme Hélène Luc.** Les enfants de la crise !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« La France est inventive : ses chercheurs, ses entrepreneurs, ses artistes et ses écrivains font la science et l'art de demain. »

**M. Gérard Delfau.** Enfin !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.**

« La France est généreuse : elle sait assumer toutes les conséquences de la solidarité envers ses propres enfants mais aussi envers les pays pauvres et les hommes qui souffrent. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« La France est harmonieuse parce qu'elle est un équilibre de paysages aux mille contrastes, d'innombrables monuments taillés par les mains habiles d'un peuple artisan, de vertu et de sagesse.

« Cette France à laquelle nous sommes tous attachés, mesdames et messieurs les députés, notre honneur à nous tous sera de nous donner tout entier à son service. »

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre attention.

Je vous confirme que le Gouvernement tient à ce que cette déclaration fasse l'objet, la semaine prochaine, d'un débat et soit soumise à l'approbation de votre Haute Assemblée en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Acte est donné de la déclaration de politique générale dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

En application de l'article 39, alinéa 2, de notre règlement, la déclaration de politique générale dont le Gouvernement a décidé de demander au Sénat l'approbation, en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution, fera l'objet d'un débat et d'un vote lors de la séance du mardi 15 avril 1986, à quinze heures trente.

Je rappelle qu'en application de l'article 60 bis de notre règlement, le scrutin public à la tribune est de droit lors du vote sur l'approbation d'une déclaration de politique générale demandée par le Gouvernement en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

3

### DEPOT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA TRANSPARENCE ET LE PLURALISME DE LA PRESSE

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le président de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse le rapport annuel établi par cette commission conformément à la loi du 23 octobre 1984 visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse.

4

### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Hélène Luc, M. Serge Boucheny, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Marie-Claude Beaudeau, MM. Jean-Luc Bécart, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar, une proposition de loi tendant à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, tant que durera le régime d'apartheid.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 331, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Pierre-Christian Taittinger une proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée d'émettre un avis sur la répartition des sièges des députés élus dans les départements.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 333, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

5

### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Pierre Bayle un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 245, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 332 et distribué.

6

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 15 avril 1986, à quinze heures trente et le soir :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

En application de l'article 60 bis, alinéa 3, du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'approbation de cette déclaration.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, alinéa 3, du règlement, le délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat consécutif à cette déclaration est fixé au lundi 14 avril, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures vingt.*)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT*

### NOMINATION D'UN MEMBRE A UNE COMMISSION PERMANENTE

Dans sa séance du mercredi 9 avril 1986, le Sénat a nommé M. Paul Masson membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marc Bécam, élu député.

### NOMINATION DE RAPPORTEURS

#### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Pierre Lacour a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 24 (1985-1986), présentée par M. Pierre Lacour et plusieurs de ses collègues, relative à la protection et à la conservation des nappes d'eau souterraines.

M. Jean Collin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 286 (1985-1986), présentée par MM. Jacques Mossion, Jean Colin et Roger Boileau, visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre expert.

#### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Jean-Pierre Bayle a été nommé rapporteur du projet de loi n° 301 (1985-1986), autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

M. Paul Robert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 320 (1985-1986), autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la Principauté.

M. Alfred Goin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 322 (1985-1986), autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979.

M. Jean-Pierre Bayle a été nommé rapporteur du projet de loi n° 324 (1985-1986) autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays.

M. Jacques Chaumont a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 317 (1985-1986) de M. Pierre-Christian Taittinger tendant à abroger l'article 21 de la loi n° 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social.

### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 298 (1985-1986) de Mme Hélène Luc, tendant à l'amélioration immédiate du pouvoir d'achat des salariés, des préretraités, des retraités et des familles, et à la mise en œuvre de mesures sociales et de mesures aptes à créer des emplois.

M. Louis Boyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 323 (1985-1986) de MM. Jean-Pierre Fourcade et Louis Boyer, modifiant le code du travail et relative à la négociation sur l'aménagement du temps de travail.

#### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 216 (1985-1986) de M. Jean Cluzel, tendant à permettre aux anciens présidents de la République de participer aux travaux du Parlement.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 295 (1985-1986) de M. Etienne Dailly, tendant à modifier les articles 24 et 56 de la Constitution.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 310 (1985-1986) de M. Etienne Dailly, tendant à préciser l'article premier de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

M. Charles de Cuttoli a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 311 (1985-1986) de M. de Cuttoli complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

M. Louis Virapoullé a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 128 (1985-1986) de M. Jacques Thyraud, tendant à tenir compte des nouveaux procédés de communication pour la prospection politique et la propagande électorale.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 168 (1985-1986) de M. Marc Bœuf, ouvrant compétence départementale et régionale en matière crématatoire.

M. François Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 291 (1985-1986) de M. Pierre-Christian Taittinger, relative à la composition des listes de candidats aux élections sénatoriales et régionales.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 326 (1985-1986) de MM. Charles Ferrant et Paul Caron, visant à abroger l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.